ISSN · 0151-5772

Pages 11 – La nation, une ressource d'avenir.

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 20 JUIN 2022 - 52e ANNÉE - N° 1237 - 4 € -

Or noir

Alors que les prix des carburants s'envolent de nouveau – après une brève accalmie correspondant à la parenthèse électorale –, il est de bon ton de fustiger le poids des taxes qui pèse sur le litre d'essence ou de gazole. Il convient, en effet, de souligner que sur 2 euros et quelques le litre de carburant, environ 1,20 euro va dans les caisses de l'État. Pourquoi pas ? s'il s'agit de financer les services publics. Mais il n'en est rien, ce *« pognon de dingue »* sert en grande partie à rembourser la dette (et les intérêts qui vont avec) empruntée sur les marchés financiers alimentés par les fonds de pension, autrement dit les retraites des Américains, des Britanniques, des Japonais…

Les mêmes qui ne cessent de taper sur le système fiscal et social français, ne font que très rarement état des bénéfices record qu'enregistrent chaque année les compagnies pétrolières. À titre indicatif, notons que la française TotalEnergies a enregistré, en 2021, 16 milliards de dollars de bénéfice net, l'anglaise Shell, 20,1 milliards et l'américaine ExxonMobil, 23 milliards. En février dernier, à Jadot et Mélenchon, qui réclamaient qu'on taxe davantage ces profits exorbitants, Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, répliquait : *« Si plus de valeur était prise, ce serait soit au détriment des investissements, des salariés ou des actionnaires »* sans plus de précisions. Rappelons que la masse salariale brute distribuée en 2020 par TotalEnergies dépassait à peine le milliard d'euros, comparé aux plus de six milliards versés aux actionnaires. Si le partage de la richesse produite était plus équitable dès le départ, l'État n'aurait pas besoin de corriger de telles inégalités et on pourrait, dès lors, payer le carburant à des prix plus raisonnables. ■

© WIKIPEDIA JOSHUA SMITH.

Renforcer notre défense

La guerre russo-ukrainienne doit conduire la France à renforcer son modèle défensif dans tous les domaines et à cesser de jouer un rôle de supplétif.

Les combats sur le sol ukrainien confirment la validité du modèle français de défense, qui allie la dissuasion nucléaire et les forces conventionnelles.

Nos forces armées sont cependant beaucoup trop faibles pour affronter un conflit de haute intensité. Elles ont besoin de chars, de moyens antiaériens, de dispositifs électroniques et d'une logistique appropriée.

Pour renforcer nos capacités militaires, des décisions politiques s'imposent. Elles portent sur le budget de nos armées. Elles impliquent un effort industriel. Elles devraient procéder d'une remise en cause du rôle de supplétif auquel notre pays est condamné depuis son retour dans le commandement intégré de l'Otan. Puissance nucléaire, la France doit organiser sa défense selon ses intérêts nationaux. **L'article d'Éric Cezembre en pages 2 et 3.**

Penser l'océan du futur

L'océan, gravement affecté par l'activité industrielle, peut entrer en interaction positive avec l'humanité.

L'écologue pense notre relation à la nature comme une interaction – et non comme la destruction par l'Homme des « équilibres naturels ».

Le réchauffement climatique et toutes les pollutions spécifiques provoquent de très graves perturbations dans l'océan mais il faut aussi souligner que les champs d'éoliennes modifieront en profondeur les écosystèmes côtiers.

Cela signifie que l'océan du futur évoluera nécessairement avec l'homme. Il nous faut donc une planification spatiale marine en vue de l'aménagement des usages et des espaces maritimes. **Notre entretien avec Pierre Petitgas en pages 8 et 9.**

Dans ce numéro :

Page 4 : **De l'utilité de la planification.**

Page 5 : **Football et argent.**

Page 7 : **Sud-Est européen.**

Page 12 : **Un appel à la révolution juridique**

Page 14 : **Résistance royaliste : Henri d'Astier de la Vigerie.**

Page 16 : Éditorial : **Renaissance du Parlement.**

La guerre en Ukraine et nos armées

Il serait présomptueux, après trois mois de conflit, de formuler des conclusions définitives que l'événement pourrait tôt démentir. Quelques remarques provisoires, donc, à valider – ou non – par la suite…

Boulganine le retour ? - Lors de l'expédition de Suez, le maréchal Nikolaï Boulganine avait menacé la France et le Royaume-Uni d'une frappe nucléaire. Ce souvenir n'a pas peu pesé lors de l'élaboration de notre doctrine de dissuasion. La Russie agite à nouveau la menace nucléaire, sous sa forme la plus brute, la frappe démographique, en 200 secondes, sur les capitales de l'Europe occidentale. Une frappe en premier laissant à notre chef d'État un préavis quasi nul. Cela doit susciter notre réflexion. L'objectif de la direction russe est évidemment de maintenir le conflit en deçà du seuil de l'affrontement direct.

© NEXTER.

Le canon CAESAr lors d'un tir d'exercice en Afghanistan. La dotation de l'armée française se limite aujourd'hui à 70 unités.

Nos choix remis en cause ? - Les premières semaines de conflit permettent de formuler, à travers le brouillard de la guerre, quelques remarques :
- l'état-major ukrainien savait à peu près à quel type de guerre se préparer ;
- Poutine a commis la même erreur que Hitler en 1941 : engager une invasion en postulant que l'adversaire allait s'effondrer rapidement. Il semble avoir partagé une autre de ses erreurs : commander directement les opérations ;
- il ne suffit pas de greffer des armes sophistiquées sur un appareil militaire et des conceptions tactiques périmés pour faire une armée moderne. L'utilisation de missiles de haute technologie pour frapper des barres d'immeubles en est une illustration ;
- le système de commandement, d'information et de contrôle de la Russie semble déficient, mais l'Ukraine ne dispose évidemment pas de celui de l'Otan, même si les États-Unis lui livrent des renseignements tactiques. Pour l'armée russe, cette rigidité est accentuée par le peu d'initiative laissé aux subalternes ;
- les combats n'ont fait apparaître l'obsolescence d'aucun des grands systèmes d'armes. Le char s'est montré vulnérable, mais les deux camps alignent des matériels déjà anciens, protégés surtout à l'avant et sur les flancs, alors que les missiles frappent d'en haut. Les Russes engageront-ils leur nouveau T14, qui entre tout juste en production ? Une percée de l'un des adversaires verra-t-elle le retour de l'emploi en masse des chars, actuellement saupoudrés, voire utilisés comme casemates ?
- le drone couplé à l'artillerie domine une forme actualisée de la guerre de tranchées, tant en matière de reconnaissance que pour frapper ;
- la densité de missiles antiaériens interdit à la Russie d'exploiter à fond sa supériorité aérienne ;
- les réservistes sont indispensables, d'autant plus que le niveau des pertes commence à poser le problème des effectifs ;
- la logistique est cruciale ; celle des Russes s'est révélée peu flexible.

Quelles conséquences pour notre armée ? - L'expérience des conflits montre moins souvent des pistes d'économies que des manques à combler.

Notre modèle est pour l'essentiel validé. Le système CAESAr et le concept d'un canon de haute précision à longue portée vont subir, en Ukraine, l'épreuve du conflit de haute intensité, face à une artillerie russe dont l'efficacité repose sur l'écrasement.

Notre Armée de terre identifie, à partir de l'expérience ukrainienne, un certain nombre d'urgences :
- maîtriser les basse et moyenne couches de la troisième dimension, en dotant les unités de capacités antiaériennes et antidrones de courte mais aussi de moyenne portée ;
- décentraliser la lutte électronique et cyber, d'autant plus que notre modèle est fondé sur une très forte interactivité ;
- augmenter la portée du système CAESAr ;
- renforcer la logistique et les dotations en munitions ;
- poursuivre le chantier du système appelé à remplacer le Leclerc, et renouveler notre parc de véhicules chenillés, indispensables à la mobilité tactique, notamment en milieu urbain.

Deux études. - Alors qu'apparaissent ces nouveaux *« trous capacitaires »,* la Cour des

Sur le mur de Jean Chouan

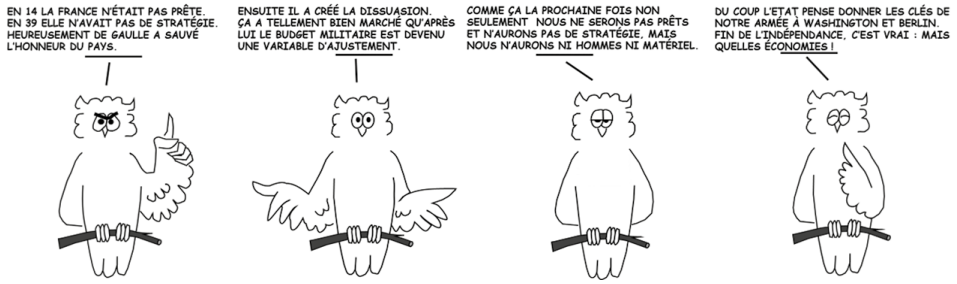

comptes relève que la situation économique menace la Loi de programmation militaire. La Cour dégage trois hypothèses :
• le maintien de la trajectoire, difficile à assumer financièrement ;
• une réduction à proportion, qui se traduirait par des incohérences et des pertes de savoir-faire ;
• une redéfinition du modèle, selon l'exemple britannique.

La Cour a le mérite de dire clairement à l'exécutif qu'il ne peut continuer à se comporter comme s'il n'y avait pas de problème.

De son côté, la *Rand Corporation* a rendu au gouvernement américain une étude sur la capacité de la défense française en Europe, intitulée *« A strong ally stretched thin »* (Un allié puissant mais en limite de capacité). Cette étude a l'avantage de montrer à la fois la coopération militaire franco-américaine, plus forte qu'on ne le pense souvent, les fragilités de notre défense, que nos lecteurs connaissent déjà, et notamment notre incapacité à un conflit prolongé, l'attente par les Américains d'un engagement fort dans une guerre dirigée par eux contre la Russie. Mais elle confère à nos forces armées un rôle subsidiaire qui ne correspond ni à notre doctrine de dissuasion, qui vise à interdire la guerre, ni à nos intérêts prioritaires. ■

ÉRIC CEZEMBRE.

Macron, le nihiliste tranquille

Le nihilisme est une logique de l'équivalence : tout se vaut, donc rien ne vaut. Emmanuel Macron baigne dans cette philosophie de bazar qui lui fait nier l'Histoire et subvertir nos institutions politiques.

Pour lancer, *in extremis*, la campagne de ses partisans, Emmanuel Macron avait accordé le 4 juin un entretien à la presse quotidienne régionale. C'est là qu'il annonça tout à trac la création d'un Conseil national de la refondation (CNR) chargé de discuter sur les cinq objectifs annoncés pendant la campagne présidentielle : *« l'indépendance, le plein emploi, la neutralité carbone, les services publics et la renaissance démocratique »*.

L'idée est d'associer les citoyens à l'élaboration politique et de mettre *« Paris au service du terrain »*. Huit jours avant le premier tour des élections législatives, ces déclarations entraînaient une délégitimation de l'Assemblée nationale, qui a parmi ses tâches l'examen des projets de loi présentés par le gouvernement.

On a moins remarqué que cet hypothétique Conseil se surajouterait au Conseil économique, social et environnemental qui agit comme conseil du gouvernement, par le dialogue entre les principaux

Emmanuel Macron. Son dernier gadget va faire flop !

groupes sociaux – non moins proches du « terrain » que l'organe inventé par l'Élysée.

A cette subversion institutionnelle – au moment même où la démocratie représentative est durement contestée – s'ajoute une négation de notre histoire nationale. Au fil de l'entretien publié par la presse régionale, Emmanuel Macron confirme que son Conseil national de la refondation procède de la même inspiration que le Conseil national de la Résistance parce que *« nous vivons un temps comparable. Nous sommes dans une ère historique qui impose de changer profondément de modèle et puis la guerre est là »*. Emmanuel Macron avait solennellement déclaré, le 3 mars, que *« nous ne sommes pas en guerre avec la Russie »* et il n'apparaît pas que la France soit sous la botte d'une armée étrangère. Qu'importe le réel, pourvu qu'on fasse trois phrases qui resteront trois jours dans la mémoire médiatique.

Surtout, comme le rappelle Arnaud Teyssier (1), le programme du CNR ne saurait être une référence pour Emmanuel Macron puisque ses amis du patronat ont clairement exprimé leur volonté de détruire l'héritage de la Résistance et de la Libération. Denis Kessler l'avait froidement expliqué en 2007 et les « réformes » entreprises depuis des décennies n'ont pas d'autre objectif.

Emmanuel Macron ressemble à ces mondains qui disent n'importe quoi pour attirer l'attention. Ses contradictions sont les facettes d'une inlassable entreprise de séduction. Jusqu'au bout, il se jouera des Français et de leur histoire ! ■

YVES LANDEVENNEC.

1. Cf. l'entretien accordé par Arnaud Teyssier au *Figaro* du 5 juin : *« Aujourd'hui, l'héritage du CNR est désigné comme source de notre impuissance »*.

L'Écho du net

■ **Julien Aubert.** – Député sortant de la cinquième circonscription « de » Vaucluse (et non « du », selon l'élu), Julien Aubert a été éliminé dès le premier tour le 12 juin. Chroniqueur politique à *Marianne* et proche de ce dernier, David Desgouilles lui rend hommage (1) en commençant par rappeler un incident pas du tout anecdotique : *« Vous aviez osé respecter les préceptes de l'Académie française en vous adressant à Madame le président. Dame Mazetier, qui présidait ce jour-là la séance dans l'hémicycle, vous avait alors réprimandé comme un élève de sixième. Pour vous sanctionner, les services de la présidence de l'Assemblée nationale étaient alors allés chercher un article du règlement qui ne concernait pourtant pas l'expression des parlementaires mais les rédacteurs du compte rendu de séance »*. N'acceptant pas cette sanction inique, Julien Aubert envisage de saisir la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme). Pertinemment, notre chroniqueur lui fait alors remarquer que *« faire condamner le Parlement de votre pays par un tribunal supranational pourrait brouiller votre image souverainiste »*. Acquiesçant, le député renonce à son recours.

Puis il souligne la fidélité à ses convictions et la cohérence intellectuelle de l'élu en comparaison de celles, caméléons, de LR : *« Ce parti, depuis des années, allait dans le mur. Vous avez tenté de corriger la trajectoire, et dimanche, c'est vous qui avez pris ledit mur. Injustice. Vous et moi regarderons les résultats la semaine prochaine, et observerons que, parmi les plus hostiles à votre entreprise de 2019 [la présidence de LR], il en est qui seront élus sous la bannière du président de la République. Ceux-là mêmes qui vous reprochaient d'avoir mené la bataille contre la privatisation des aéroports de Paris, et allaient même jusqu'à trouver dans ce combat une des raisons du faible score de la liste LR aux élections européennes. Je me souviens que vous avez été l'un des premiers à signer la première pétition initiée par mes amis Coralie Delaume et David Cayla. Ensuite est venu le temps de la procédure parlementaire pour enclencher un référendum, où vous avez été à la manœuvre. Vous afficher avec François Ruffin ne vous faisait pas honte, comme Seguin n'avait pas honte de s'afficher avec J.-P. Chevènement ou Georges Hage »*.

Enfin, il encourage Julien Aubert à voir plutôt le bon côté des choses dans cette défaite : *« Finalement, faut-il regretter de ne pas revenir dans une maison qui s'apprête à accueillir Aymeric Caron et Sandrine Rousseau ? Vous avez créé un petit mouvement* Oser la France, *qui auditionne, réfléchit et publie. Cette aventure ne doit pas cesser à cause des vicissitudes des élections législatives post-quinquennat. La voix de Julien Aubert doit encore être entendue car elle le vaut bien »* pour conclure : *« En septembre dernier, vous avez rendu hommage à mon amie l'intellectuelle souverainiste Coralie Delaume, décédée quelques mois plus tôt. J'avais alors imaginé la franche rigolade qui avait dû animer Coralie depuis son nuage, à voir un député courageux et malicieux, rappeler son souvenir devant le commissaire européen Michel Barnier. Pour tout ça, cher Julien, merci, et surtout : à bientôt ! »*. À très bientôt même…

LOÏC DE BENTZMANN.

(1).https://www.marianne.net/agora/humeurs/david-desgouilles-la-voix-de-julien-aubert-doit-encore-etre-entendue

De l'utilité de la planification

Comment concilier croissance économique, exigences sociales et respect de l'environnement dans un contexte de tensions géopolitiques et de défiance démocratique ? Tel est l'exercice auquel s'est livré France Stratégie pendant deux ans avant de livrer, le 8 mai dernier, ses conclusions.

PIXABAY, PHOTO : MOHAMED HASSAN.

Alertée par le mouvement des Gilets jaunes qui a mis en lumière la difficulté de penser à la fois *« la fin du monde »* et *« la fin du mois »*, France Stratégie – *« lointaine héritière du Commissariat au Plan »* (comme elle se présente elle-même) – a entamé en février 2019 un énorme travail de réflexion qui visait à montrer que les interactions entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux rendent vaines les politiques publiques conçues du seul point de vue environnemental. Partant de là, elle souligne que transition écologique, transformation de notre système de production et de consommation, et adaptation de notre modèle social sont à mener de front alors que le contexte international et politique ne s'y prête guère, chaque acteur cherchant à préserver ses intérêts immédiats au détriment du collectif et du long terme.

Pour parvenir à ses conclusions, France Stratégie a adopté une approche pluridisciplinaire originale. Elle a, en effet, associé à une même réflexion des chercheurs et des structures qui travaillent habituellement chacune de son côté : économistes, politistes, géographes, ingénieurs, sociologues, historiens, philosophes, juristes, biologistes, professionnels de santé, élus, responsables publics, confédérations syndicales, organisations patronales, associations, ONG environnementalistes… ont ainsi participé à une démarche commune. Le phénomène est suffisamment rare pour être souligné. Des séances en partenariats avec des institutions expertes et des organismes de la société civile sont venues compléter utilement la réflexion.

Le rapport (de quelque 300 pages), intitulé *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, tente de renouveler le concept valise de développement durable qui veut tout dire et ne rien dire, pour lui substituer celui, plus pertinent, de soutenabilités (au pluriel) qui permet, en effet, de *« penser la prise en compte conjointe et cohérente des questions sociales, économiques et environnementales, mais aussi démocratiques et institutionnelles »*. Mais, surtout, il *« prend au sérieux les interactions entre les crises, entre les défis, entre les risques »* auxquels notre monde est confronté.

Cela fait, le document met en exergue ce qui, dans notre système actuel, n'est pas soutenable (le conflit entre l'économie, le social et l'environnement, l'impuissance démocratique, les freins qui pèsent sur l'action publique…) et détermine un référentiel qu'il résume en trois mots : *durable* (pour prendre en compte à la fois le long terme et la finitude de notre monde), *systémique* (condition *sine qua non* de la résolution des conflits de soutenabilités) et *légitime* (pour mettre en place de nouvelles frontières démocratiques). Le rapport avance, enfin, des pistes concrètes à mettre en œuvre, parmi lesquelles figure *« la stratégie nationale pour une planification renouvelée »* qui associerait le national et le local, rénoverait la *« fabrique de l'action publique »* en repositionnant le rôle de l'État et des collectivités territoriales, reconfigurerait la participation des corps intermédiaires et des citoyens à la délibération afin de définir un nouveau contrat social. Soulignons qu'il s'interroge sur le nécessaire changement de paradigme économique.

Nul besoin, donc, de créer un Conseil national de la Refondation, un gadget qui retarderait le passage à l'acte ; dans son rapport, France Stratégie propose de *« changer de méthode pour changer de cap »* : il serait stupide de ne pas saisir la balle au bond. ■

NICOLAS PALUMBO.

La quinzaine sociale

■ **Verre à moitié vide.** – *« La crise se transmet lentement, mais sûrement. »* Telle est la conclusion de la dernière note de conjoncture publiée le 14 juin par Xerfi, institut d'études privé spécialisé dans l'analyse économique. La succession, depuis le début de l'année, de catastrophes en tout genre – vague omicron, conflit en Ukraine, répercussion de la politique *« zéro Covid »* sur l'industrie chinoise, retour de l'inflation – aura eu raison de la croissance du PIB français, laquelle devrait se situer autour de 2,4 % en 2022, contre 6,8 % l'année précédente. En cause, le fléchissement de la consommation, mais aussi la baisse de l'investissement des entreprises. Si la consommation possède deux atouts pour éviter le plongeon – la réserve d'épargne accumulée par les ménages depuis le début de la crise sanitaire et l'effet rattrapage dans certains secteurs comme le tourisme ou les loisirs –, l'actuelle remontée des taux d'intérêt et la politique d'austérité budgétaire en préparation pourraient bien peser lourdement sur les chances d'éviter la crise.

■ **Verre à moitié plein**. – Le même sujet appréhendé par un autre organisme, en l'occurrence la Banque de France avec son enquête mensuelle de conjoncture réalisée auprès des entreprises et publiée le 15 juin, donne un résultat plus nuancé : *« L'activité au deuxième trimestre fait preuve de résilience, on ne voit pas de récession »*. Et si l'objectif de cette analyse n'était pas tant de donner une image la plus juste possible de l'état de l'économie française, mais de conforter le ministre de l'Économie qui, au début du mois, écartait tout risque de récession, afin de mettre fin au quoi qu'il en coûte et de renouer avec la rigueur budgétaire appelée de leurs vœux par Francfort et Berlin ?... Les leçons de la politique d'austérité menée au lendemain de la crise des *subprimes* en 2008, laquelle a plongé l'économie européenne dans la récession alors qu'elle devait l'en sortir, n'ont pas été retenues.

■ **Riches vs pauvres**. – Selon l'édition 2022 du *Rapport sur les riches en France* rendu public le 8 juin par l'Observatoire des inégalités, le seuil de richesse en revenus après impôt s'élève à 3 673 euros par mois pour une personne seule (5 511 euros pour un couple et 7 700 pour une famille composée de deux adultes et deux enfants), soit plus du double du revenu médian. À ce montant, il conviendrait d'ajouter le seuil de richesse en patrimoine qui s'élève à 490 000 euros, soit le triple du patrimoine médian. Au terme de ce calcul, le nombre de riches en France se situerait aux alentours de 4,5 millions de personnes. Si la démarche est intéressante du strict point de vue théorique, force est de constater qu'elle n'a aucun fondement scientifique, pas plus que n'en a celle qui consiste à dire que le taux de pauvreté correspond à la moitié du revenu médian, soit un peu moins de 920 euros par mois. La véritable question consisterait à s'interroger : peut-on vivre décemment en 2022 en France avec 920 euros ? **N. P.**

Football et argent

Trois questions à **David Desgouilles.**

Nous avions reçu David Desgouilles aux Mercredis de la NAR pour l'un de ses ouvrages sur l'affaire DSK (1). Mais il est également, par ses origines franc-comtoises, fervent supporteur du Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM). Il a bien voulu répondre à nos questions sur les dérives et dangers du « foot-business ».

***Royaliste.* - Vous avez collaboré à l'ouvrage de Jean-Baptiste Forray (2) sur le FCSM. En quoi l'histoire du foot est-elle liée aux évolutions politiques et économiques de cette période ?**

David Desgouilles : Le football professionnel a été profondément touché par la mondialisation et la dérégulation, comme toutes nos sociétés occidentales. L'idéologie néolibérale, selon laquelle la concurrence est reine et que le devoir des pouvoirs publics est de favoriser la toute-puissance du Marché et de retirer les obstacles qui se trouvent sur sa route, a trouvé son point d'orgue en décembre 1995. Ce jour-là, la Cour de justice de l'Union européenne, par l'arrêt Bosman, a interdit les quotas de joueurs étrangers dans les équipes professionnelles.

Dès lors, les clubs riches ont pu acheter tous les joueurs dont ils avaient envie sans devoir les mettre sur le banc de touche. L'argent est allé à l'argent, les clubs formateurs ont eu beaucoup de mal à retenir leurs jeunes joueurs, souvent encouragés par un système d'agents qui ont beaucoup à gagner sur les transferts. Tout cela a provoqué une inflation de la valeur financière des joueurs et un endettement excessif des clubs tout en favorisant, avec les droits de télévision, un système de cavalerie qui n'était pas loin d'exploser au moment de la crise sanitaire.

Cela a permis aussi d'attirer des aventuriers peu recommandables qui ont racheté des clubs pour les laisser dans un état déplorable, quand ils ne les menaient pas à la faillite. Le FC Sochaux n'a pas fait exception. Club formateur par excellence, il a fait les frais à la fois du désengagement de PSA (qui changeait de stratégie industrielle, mettant en concurrence tous ses sites de production et ne privilégiant plus son berceau, Sochaux-Montbéliard – la vente du club s'inscrivant dans cette logique) et du pillage de ses pépites formées au club. Il y a encore vingt ans, un excellent joueur formé pouvait rester cinq ans avant de partir sous d'autres cieux. Aujourd'hui, il part aussitôt qu'il se fait remarquer en jouant seulement dix matches, même en Ligue 2. Par exemple, Konaté, nouvel international français qui joue aujourd'hui à Liverpool, est parti du FCSM sans aucune indemnité pour son club formateur, n'ayant pas signé son premier contrat professionnel avec celui-ci.

Contrairement à plusieurs autres clubs de football français, qui ont été cédés à des fonds d'investissement réputés solvables, le FCSM est vendu en 2014 à un fonds on ne peut plus douteux. Comment cela a-t-il pu se produire quand on connaît l'intransigeance – justifiée – des pouvoirs publics et des autorités du football concernant de telles opérations ?

D.R.

David Desgouilles. Chroniqueur à *Marianne* et à *Causeur* et supporter du FC Sochaux-Montbéliard.

Les grands clubs européens, très endettés, ne rêvent que d'une privatisation des championnats dans une ligue européenne fermée.

En l'occurrence, après la crise financière de 2008-2009, PSA s'est trouvé dans une situation périlleuse et l'État a justement joué un rôle moteur pour retirer à la famille Peugeot une voix prépondérante. Et il est allé chercher Carlos Tavarès qui avait posé ses conditions, entre autres la vente du FCSM. Dès lors, les pouvoirs publics n'étaient pas en position de discuter de cette vente et même de la fiabilité de l'acheteur. Et il est peu de dire que cette cession n'a pas fait l'objet d'une très grande rigueur. Techpro, le repreneur hongkongais, n'était pas l'investisseur solide qui avait été présenté et cela a sauté aux yeux des premiers supporteurs compétents en finances – et il en existait dans les travées du Stade Bonal.

Ce que ces derniers ont découvert en quelques heures, la direction financière de PSA ne pouvait pas l'ignorer. C'est donc en toute connaissance de cause que Carlos Tavarès a vendu l'un des clubs historiques du football français à un hybride de guignol et de vautour. Certains supporteurs, également ouvriers de l'usine, y ont vu alors un message à peine voilé : *« Regardez ce que j'ai fait à votre club, je peux le faire à l'usine ».* De fait, la productivité a augmenté dans les mois suivant la vente. Le message est passé cinq sur cinq.

Les sports collectifs comme le rugby ou le football portent, en dehors des aspects purement sportifs, des vertus sociales et participent à la construction du lien social d'une nation. Quels sont les risques que recèlent leur financiarisation et leur « marchandisation » ?

Il y a le risque de faillites, de voir disparaître des clubs, à la suite de la reprise par des aventuriers sans foi ni loi. Il y a aussi la dévalorisation des clubs formateurs qui risquent de se transformer en satellites de clubs puissants dans un rapport de forces trop déséquilibré par le droit européen sur la circulation des travailleurs.

On observe par ailleurs que des groupes deviennent multipropriétaires de clubs, ce qui pose aussi des problèmes de probité sportive. Le FCSM a d'ailleurs vécu ce système pendant un an, lorsque le propriétaire hongkongais avait délégué la gestion du club à Baskonia, un consortium basque, qui souhaitait exploiter le centre de formation sochalien à son profit exclusif. C'est la mobilisation des supporteurs qui a finalement fait fuir les Basques…

Une autre tendance est le renchérissement des prix des places, qui exclut un bon nombre de supporteurs des classes populaires, comme c'est arrivé en Angleterre.

Enfin, il y a le risque, à terme, de la privatisation des championnats dans une ligue européenne fermée. Une tentative a avorté en 2021, mais ce n'est sans doute que partie remise car les grands clubs européens, très endettés, n'ont plus que cet horizon pour perspective dans une fuite en avant désespérée. On irait alors tout droit vers les mêmes effets pervers que le basket-ball US, à savoir un système à deux vitesses. Est-ce que les équipes nationales pourraient survivre à une telle révolution ? On est en droit d'en douter. ■

Propos recueillis par Loïc de Bentzmann.

---

(1). *Le bruit de la douche* (éd. Michalon, 2015), *Dérapage* (éd. du Rocher, 2017), *Leurs guerres perdues* (éd. du Rocher, 2019).

(2). Jean-Baptiste Forray, *Au cœur du grand déclassement – La fierté perdue de Peugeot-Sochaux,* éditions du Cerf, mars 2022.

Jeu de go dans l'Indo-Pacifique

La récente tournée du ministre des Affaires étrangères chinois dans huit États insulaires du Pacifique Sud n'a pas été pleinement couronnée de succès.

FLICKR, PHOTO : G20 ARGENTINA.

Wang Yi, ministre chinois des Affaires étrangères. Les retombées de sa tournée dans le Pacifique Sud sont très modestes.

Du 26 mai au 4 juin, Wang Yi, a parcouru huit États insulaires du Pacifique : le Timor oriental, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, Kiribati, le Vanuatu, les Îles Fidji, le Tonga et les Samoa. Au menu de ces rencontres, des accords bilatéraux entre la Chine et ces différents partenaires. Cette visite faisait suite à des accords déjà signés par la Chine avec les îles Salomon, le 4 avril dernier. Ceux-ci constituent un véritable succès pour Pékin. Ils manifestent un peu plus encore l'influence chinoise dans la région et la volonté des dirigeants chinois d'y contester l'hégémonie américaine et, dans une moindre mesure, australienne et japonaise.

Le nouveau gouvernement australien a même déclaré que jamais l'Australie ne s'était sentie aussi menacée depuis la Seconde Guerre mondiale. L'Australie redoute en effet l'implantation d'une base militaire chinoise dans les îles Salomon. Le caractère secret d'une partie des accords signés entre la Chine et ses différents partenaires ne peut qu'inquiéter, et la coopération policière mise en place notamment aux Salomon peut permettre au pouvoir en place de contrer toute contestation et favoriser la mise en place d'un régime autoritaire calquant ses méthodes sur celles de la Chine.

Pour autant, Pékin possède de solides adversaires comme la Micronésie dont le président, David Panuelo, a dénoncé la menace pour la paix régionale que représente la Chine. Au sein même des Salomon, les autorités provinciales de Malaita ont appelé au rejet des investissements chinois. Le 30 mai, lors de l'étape fidjienne, les représentants des huit États insulaires ont déclaré que la vision commune de développement proposée par la Chine, parce qu'elle orienterait leur fidélité vers la Chine aux dépens d'une approche multilatérale, ne pouvait être acceptée, la Papouasie, Samoa et les Palaos (ces dernières restant liées à Taïwan) s'opposant à tout accord. Résultat : la signature d'un accord partiel concernant l'agriculture, la réduction de la pauvreté et le réchauffement climatique. Si l'on ajoute la volonté des gouvernements travaillistes australiens et néo-zélandais de relancer leur partenariat économique avec la région et les ambitions étatsuniennes et japonaises, on voit bien que tout n'est pas joué d'avance et que chacun s'efforce de bloquer l'adversaire sans avoir recours à la guerre. Cette lutte n'est qu'un maillon dans une chaîne de confrontations qui opposent Chinois, d'une part, et Américains et leurs partenaires indiens, japonais et australiens, d'autre part, pour la domination de la zone indo-pacifique qui est essentielle pour l'économie mondiale et où la France peut encore jouer un rôle à part en s'appuyant sur ses territoires d'outre-mer. ■

MARC SÉVRIEN.

Voix étrangères

■ **La dent de Lumumba**. - Plus de 61 ans après sa mort, le 17 janvier 1961, les restes du Premier ministre congolais, Patrice Emery Lumumba, seront solennellement inhumés dans un mausolée à Kinshasa, capitale de la RDC (République démocratique du Congo), le 29 juin, veille du soixante-deuxième anniversaire de l'Indépendance.

En fait de restes d'un corps qui avait été découpé et dissous à l'acide sulfurique, il ne s'agira que d'une dent. La presse belge relate *« l'incroyable histoire de la dent de Lumumba »* (*Le Soir*). Un capitaine belge de gendarmerie qui avait procédé à l'époque au macabre travail avait gardé cette dent en souvenir ou plutôt comme *« trophée de chasse »*. Rentré en Belgique, il avait gardé le silence pendant quarante ans avant de s'en ouvrir à un journaliste. À sa mort, sa fille avait confirmé être en possession de cette ultime *« relique »*. Après une action en justice, la famille de Lumumba se verra remettre la dent le 20 juin à Bruxelles en présence du chef de l'État congolais, Félix Tshisekedi, pour qu'elle soit rapatriée dans son pays natal. On ne pourra plus dire que la Belgique et le Congo auront gardé une dent l'un contre l'autre.

Comme dans les plus anciennes royautés, c'est sur cette dent – que personne n'a pu authentifier – que, selon la spécialiste de l'Afrique centrale, Colette Braeckman, au *Soir*, est fondée la légitimité du Congo indépendant, faisant de ce « crime d'État » un acte fondateur. L'État belge de l'époque fut pleinement impliqué, même si la presse explique que ce n'est pas d'abord ou seulement le discours de Lumumba, lors de l'indépendance du Congo, face au roi Baudouin qui avait provoqué la mort du jeune Premier ministre, mais les rivalités internes aux politiciens congolais, le général Mobutu qui l'a renversé et livré à ses pires ennemis au Katanga, sans parler de l'Union minière et des connivences avec la CIA.

« Tout un symbole », titre l'autre grand quotidien belge, *La Libre Belgique,* qui voit dans ce geste l'occasion de fonder une nouvelle relation entre la Belgique et son ancienne colonie se substituant au *« Je t'aime, moi non plus »* passionnel. La visite du roi des Belges (voir en page 15) ne pouvait intervenir à un moment plus opportun. Trois fois reportée, elle devait impérativement avoir lieu sans plus attendre, le Congo devant accueillir du 2 au 5 juillet un autre hôte de marque : le pape François (voyage reporté le 10 juin). Nul doute que le Pontife a l'intention de s'incliner devant la châsse du martyr de l'indépendance. **Y. L. M.**

Les faits majeurs

■ **Argentine**. – La justice fédérale a prononcé l'immobilisation d'un avion-cargo en provenance du Mexique, arrivé à Buenos Aires le 6 juin. L'équipage (14 Vénézuéliens et 5 Iraniens) est suspecté d'entretenir des liens avec la force Al-Qods, une entité non conventionnelle des Gardiens de la Révolution islamique. Le Paraguay, qui a refusé sur son sol l'atterrissage de l'appareil, a indiqué que ce dernier était l'objet de sanctions du Trésor américain.

■ **Japon**. – Le Premier ministre Fumio Kishida a confirmé sa participation au sommet de l'Otan à Madrid, les 28 et 29 juin. Cette présence nippone – une première historique – est justifiée par la crise ukrainienne. Après avoir décidé d'augmenter le budget de la Défense nationale, Kishida engage ainsi un rapprochement avec l'Otan, ce qui pourrait le conduire à réviser la Constitution, laquelle fait obstacle à toute participation à un système de défense collective.

■ **Slovénie**. – La clôture frontalière qui devait protéger le territoire national de l'arrivée de migrants en provenance de Croatie va être retirée d'ici la fin du mois. Érigée en 2015 par le précédent gouvernement, cette barrière de barbelés longue de 200 km a échoué à remplir son objectif dissuasif, selon le Premier ministre Robert Golob (centre gauche). Ce dernier a également justifié le démantèlement du dispositif pour des raisons humanitaires.

CAZIMIR MAZET.

La guerre en Ukraine en trois mois aura fait plus pour l'européanisation des « Balkans occidentaux » que la bureaucratie bruxelloise en dix ans.

Sud-Est européen

PAR **YVES LA MARCK**

L'appellation de *« Balkans occidentaux »* est à proscrire. *« Balkans »* renvoie défavorablement à la division de la Yougoslavie. *« Occidentaux »* renvoie les pays balkaniques à l'Orient, comme si la Bulgarie et la Roumanie n'étaient pas entrées plus tôt dans l'Union européenne et l'Otan. Les peuples de l'ex-Yougoslavie sont des Slaves ni d'est ni d'ouest mais du sud. Le concept de *« Sud-Est européen »,* retenu par l'OSCE, par analogie au Sud-Est asiatique, serait plus approprié.

Le processus d'élargissement, qui en dix ans n'a été entrouvert que pour la Serbie et le Monténégro, devrait être accéléré si le Conseil européen du 23 juin en décide ainsi pour l'Albanie et la Macédoine du Nord, qui piétinent avec un pré-statut depuis sept ans et plus, alors que l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie se précipitent au guichet. Les situations de la Bosnie et du Kosovo ne sont pas éclaircies.

Renversements de tendance. - Avant la guerre en Ukraine, les pays concernés semblaient, comme l'Ukraine en 2014, partagés entre pro-Russes et pro-Européens. Mais partis et dirigeants, plus opportunistes encore que nationalistes, naviguaient entre les deux. En 2020, une série d'élections avaient signé des renversements de tendance, qui devaient s'analyser en termes locaux mais qui ne manquaient pas d'apparaître comme une ouverture occidentale, au Monténégro, en Moldavie, au Kosovo. Le 14 novembre 2021, la Bulgarie se choisissait un président, Roman Dudev, et un gouvernement, qualifié d'*« harvardien »* avec Kiril Petkov, qui rejetaient l'ancien système de Boïko Borissov, mais qui vis-à-vis du vieil ami russe semblaient en concurrence à tel point que Moscou a cru pouvoir les opposer en décrétant la coupure des fournitures de gaz (27 avril). La Bulgarie ne pourra pourtant pas éluder l'accord avec la Macédoine du Nord qui bloque encore la reconnaissance complète de cette république. Ajoutons, le 24 avril 2022, la déconfiture de l'autocrate slovène Janez Jansa.

La guerre d'Ukraine a fait craindre l'ouverture de nouveaux fronts européens, en Transnistrie contre la Moldavie, en Macédoine du Nord et en République Sprska. Le président de l'entité bosno-serbe, Milorad Dodik, semblait prendre le chemin de la sécession au préjudice des élections prévues en octobre prochain (1). Il a été bloqué, ainsi que son comparse nationaliste croate, Marinko Carava, président de l'entité bosno-croate, qui voulait créer une entité croate séparée, sanctionnée le 6 juin par le Trésor américain.

WIKIPÉDIA, PHOTO : US DEPARTMENT OF STATE.

Le président serbe Aleksandar Vučic. Il est devenu l'homme clé du Sud-Est européen.

L'homme des circonstances : le président de Serbie, Aleksandar Vučic. - Comme son homologue turc Erdogan, le Serbe est considéré comme un équilibriste et accusé de double jeu. Tous deux sont pourtant devenus indispensables, seuls à même de manœuvrer. Incontestable chez lui, Premier ministre depuis 2014, président depuis 2017, réélu au premier tour le 3 avril 2022, Vučic s'est affirmé en arbitre régional conduisant un mouvement pivotal qui facilite les processus d'intégration européenne. Sans son aval, quel que soit son accès direct à Poutine, Dodik ne peut rien.

Les évolutions diplomatiques à l'initiative de Belgrade sont tellement rapides que les partenaires extérieurs semblent désormais à la remorque.

Vučic a eu la peau de Milo Dukanovic, qui avait dominé le Monténégro pendant trente ans. Pour ce qui concerne les foyers de conflit domestiques en Macédoine du Nord et au Kosovo, il a su mettre dans sa manche une Église orthodoxe serbe rétive. Dukanovic était d'ailleurs tombé pour avoir menacé les droits de l'Église. À quinze jours de distance, en octobre-novembre 2020, le patriarche serbe Irénée et le métropolite du Monténégro Radovic mouraient victimes du Covid-19. Leurs successeurs sont des proches de Vučic. Contrairement à ce que d'aucuns pensaient, l'Église serbe est restée fidèle au patriarcat de Constantinople (Bartholomée). Sous son égide, elle s'est réconciliée avec sa branche (dissidente) macédonienne, mettant fin à un conflit datant de 1967. Le nouveau patriarche serbe Porphyre a subitement reconnu l'autocéphalie de celle-ci le 24 mai après que Bartholomée eut rétabli canoniquement l'archevêché d'Ohrid (2). Au Kosovo, leurs prédécesseurs s'étaient opposés à un projet d'accord qui supposait un échange de territoires. La négociation s'en trouve relancée. Vučic avait également lancé avec l'Albanie un marché commun régional *« Open Balkan »* incluant la Macédoine du Nord et auquel le nouveau gouvernement monténégrin pourrait adhérer après le sommet d'Ohrid du 6 juin.

Les évolutions diplomatiques à l'initiative de Belgrade sont tellement rapides que les partenaires extérieurs semblent désormais à la remorque. Macron, qui en 2018 avait bloqué l'élargissement, s'est précipité le 6 juin pour appuyer le déblocage de l'adhésion de Skopje – qui s'était normalisée par son accord de 2018 avec la Grèce pour se retrouver bloquée par Sofia et Paris. Scholz s'est empressé d'apporter son soutien aux discussions entre Belgrade et Pristina et de relancer un *« processus de Berlin »* qui avait été conçu en 2018 par Merkel pour contourner le refus français de l'élargissement et qui avait été oublié depuis. Le Chancelier a été accueilli, le 10 juin à Pristina, puis à Belgrade que n'avait pu rejoindre le ministre russe des Affaires étrangères, le 6 juin, par défaut d'autorisation de survol aérien des pays membres de l'Otan (Bulgarie, Macédoine du Nord, Monténégro).

Vučic est la clé. Il est au centre d'une toile d'araignée dont il tire de plus en plus de fils. Il a pris le contrôle des événements autant qu'il lui était loisible de le faire à la faveur de la nouvelle conjoncture sur les marges du continent. Il se met ainsi en mesure de rassurer en écartant les risques d'extension du conflit, tout en préservant l'avenir. ■

---

(1). « Un pont sur la Drina », *Royaliste,* n°1223, 20 décembre 2021.

(2). Circonstance aggravante pour Moscou: le patriarche Bartholomée avait été reçu par le président Biden à la Maison Blanche en octobre dernier, première fois depuis dix ans. Sur le schisme, voir « Guerre orthodoxe », *Royaliste,* n°1236, 6 juin 2022. Par rapport à ce qui était indiqué dans cet article, le patriarche Kirill a nommé, le 7 juin, chef du département des relations extérieures, l'archevêque Antoine qui, depuis la rupture entre Moscou et Constantinople en 2018, avait récupéré à Paris les paroisses russes de France.

XHERE. PHOTO : DOMAINE PUBLIC.

Homme et Océan.

L'océan à l'heure de l'anthropocène

Entretien avec **Pierre Petitgas.**

À l'occasion du 8 juin, « Jour de l'Océan », Pierre Petitgas, chercheur et directeur adjoint du département « Ressources biologiques et environnement » de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), nous offre un état des lieux de nos espaces marins.

***Royaliste*: Vous parlez de « l'océan à l'heure de l'anthropocène ». Étant données les dimensions de l'océan mondial, n'est-ce pas une vision quelque peu « anthropocentrée » ?**

Pierre Petitgas: Non, de nos jours nos activités modifient profondément le climat et les écosystèmes sur terre, dans l'océan, dans l'atmosphère, et son influence est manifeste sur l'ensemble de la biosphère. La connectivité dans l'atmosphère et dans l'océan est telle que l'influence de l'homme est globale. Nous sommes bien entrés dans une nouvelle ère de l'histoire de la terre, que l'on a appelée « anthropocène », en référence aux ères géologiques.

De ce point de vue, l'impact de l'Homme est souvent pensé comme une destruction, la modification d'un équilibre « naturel » qu'il faudrait conserver, voire restaurer. Or, quand on réfléchit aux relations entre l'Homme et la Nature, cet impact est plutôt une interaction. Nous emmenons les écosystèmes sur une trajectoire. Le sujet est de comprendre la trajectoire que nous faisons prendre à la Nature et que nous prenons avec elle. Et cela doit se faire, pour l'océan, en tenant compte de tous les domaines où l'humanité a un impact: du changement climatique aux pollutions d'origines très diverses, comme les plastiques, les molécules de la chimie organique ou de la médecine, les nanoparticules, etc.; de la biodiversité aux aires marines protégées, de l'exploitation à tous les niveaux (pêche, exploitation minière) aux énergies marines renouvelables, etc.

Commençons par ce qui fait le plus couler d'encre: le changement climatique.

Rappelons les mécanismes. L'activité industrielle émet dans l'atmosphère du dioxyde de carbone (CO_2) et d'autres composés, ce qui par effet de serre augmente la température atmosphérique. En équilibre dynamique avec l'atmosphère, l'océan se réchauffe donc et absorbe aussi une part significative du CO_2 atmosphérique dont la conséquence est une acidification de l'eau de mer. Le réchauffement et l'acidification des couches de surface pénètrent progressivement en profondeur. Le niveau de la mer augmente à cause du réchauffement (expansion thermique) et de la fonte des glaciers. L'oxygène est moins soluble quand la température de l'eau augmente. L'océan devient donc plus chaud, plus acide, moins oxygéné, et son niveau monte.

L'océan est naturellement stratifié, mais l'isolement des eaux de surface ralentit la pénétration de l'oxygène vers la profondeur et l'apport de nutriments vers la surface. Ces conditions tendent à modifier la composition du phytoplancton (microalgues et bactéries), et à diminuer la production de matière organique par photosynthèse et de micronutriments, qui sont à la base des chaînes alimentaires (ou trophiques).

Un climat qui se réchauffe entraîne des précipitations, un lessivage des roches continentales et la formation de roches carbonatées. Ce processus est une pompe à carbone, celui-ci étant piégé dans le calcaire. Le temps nécessaire est toutefois à l'échelle géologique: cette rétroaction ne résout rien dans l'immédiat. Par ailleurs, la vapeur d'eau dans l'atmosphère est plus importante dans certaines régions et nombre de rétroactions nouvelles apparaissent. Le réchauffement « rapide » (sur plusieurs millions d'années!) au paléocène-éocène a fait intervenir un relargage de méthane à partir des hydrates de méthane, structures cristallines tapissant le fond de l'océan. La déstabilisation par le réchauffement des réservoirs de méthane dans les sédiments riches en matière organique, représente un risque, mal connu, dans l'évolution du réchauffement actuel.

Ce réchauffement change donc les interactions dans la « machine » océan-atmosphère. Qu'en est-il des pollutions ?

La contamination des écosystèmes marins est en effet généralisée, et en particulier la pollution chimique. Certains pol-

luants organiques sont persistants, comme l'insecticide Chlordécone en Martinique, qui est maintenant accumulé dans les sédiments et remis en suspension au gré des tempêtes. Une autre voie de contamination a lieu par la chaîne trophique. Deux effets importants des polluants chimiques sont la perturbation de l'expression des gènes (génotoxicité) et de la reproduction (perturbateurs endocriniens).

Cette question est si grave que la communauté scientifique réclame la création d'un groupe d'experts international des Nations Unies sur la pollution chimique de l'océan.

Mais elle n'est pas la seule. La consommation humaine et vétérinaire d'antibiotiques et l'utilisation de biocides en agriculture et dans l'industrie se traduisent par le rejet en mer par les fleuves, de molécules antibiotiques vis-à-vis desquelles les bactéries développent des résistances. Ce phénomène est un enjeu de santé publique qui implique aussi le milieu marin, en particulier les coquillages. Pour l'aquaculture, les pathogènes émergents sont un risque supplémentaire, joint à l'antibiorésistance des micro-organismes. Et cela est aggravé par le « ballastage », lié à l'augmentation du trafic maritime connectant tous les océans : un cargo à vide remplit d'eau ses ballasts pour se stabiliser. Ces eaux pompées au lieu de départ sont larguées au lieu d'arrivée – et avec elles les communautés planctoniques – d'un océan à l'autre. Enfin un risque majeur, souvent sous-estimé, est celui des nanoparticules. Elles ont une taille inférieure à 0,1 micron. Elles ont pour cette raison même, de forts effets toxiques car elles peuvent traverser les membranes cellulaires et interagir au niveau moléculaire.

Une autre source de pollution fait souvent la une : les déchets plastiques. Les particules plastiques de toutes les tailles sont présentes partout, les écosystèmes marins en sont gorgés. Elles ont pour l'essentiel une taille inférieure à 100 microns. Cette contamination est sous-évaluée car la recherche des fractions de petite taille est peu développée. La contamination par les microplastiques crée un nouveau paysage microscopique. Ces microplastiques peuvent être des polluants chimiques, des supports ou de la fausse nourriture. Couverts de biofilms en surface, ils sont pris pour des particules alimentaires. Ils peuvent alors obstruer les voies digestives ou y transiter simplement. Mais une alimentation contenant des microplastiques modifie le bilan énergétique, la croissance et la reproduction de l'animal.

Il reste à parler des formes d'exploitation de l'espace maritime, à commencer par la pêche et les énergies renouvelables.

En effet, il faut mentionner l'exploitation de l'océan, et en premier lieu la pêche. Son impact concerne tout d'abord les populations exploitées ciblées. La pêche diminue leur abondance, réduit leur occupation spatiale, modifie leur démographie et, en ciblant les poissons les plus gros, imprime

PHOTO DE L'AUTEUR.

Pierre Petitgas (Ifremer). L'Océan détient les solutions naturelles dont nous avons besoin pour garder une planète vivable.

une mortalité sélective qui peut avoir des répercussions génétiques. Dans les populations de poissons fortement exploitées, on observe en général une démographie tronquée, des tailles moyennes plus faibles et une maturité sexuelle plus précoce. À l'échelle de l'écosystème, la pêche impose aussi une sélection, en particulier lorsqu'il s'agit des chaluts traînés sur le fond. Le sédiment meuble devient plus homogène et les parties dures plus abrasées, les organismes dans le sédiment tendent à avoir un cycle biologique à croissance rapide et à reproduction précoce, les espèces nécrophages et dépositivores sont plus abondantes. L'impact des chaluts sur le fond se traduit par la construction de paysages sous-marins nouveaux et d'écosystèmes particuliers. Une gestion multicritères des pêcheries est indispensable.

L'océan du futur sera différent d'un océan vierge. Mais il détient à grande échelle les solutions naturelles dont nous avons besoin pour préserver des conditions planétaires vivables.

Une politique intégrée serait nécessaire pour mettre en œuvre une gestion écosystémique des pêches. Elle requerrait un mode de gouvernance nouveau (sans doute par région) où les parties s'accorderaient sur des compromis à trouver par zone, entre des objectifs contradictoires de production de poissons et de protection de l'environnement, sur les pratiques de pêche ainsi que sur les critères pour évaluer si les objectifs sont atteints. Les dimensions humaines et géographiques (habitats) seraient plus développées que dans la gestion actuelle.

Quant à l'exploitation énergétique, elle se manifeste surtout en ce moment par l'éolien en mer. Il présente l'intérêt que le vent y est plus régulier et que les pylônes et pales peuvent être plus grands qu'à terre. Mais les surfaces maritimes requises sont très importantes. En France métropolitaine, le projet est d'environ 50 parcs éoliens. Il y en aura donc en Manche, en Atlantique et en Méditerranée. Un aménagement d'une telle ampleur est-il possible ? Pour l'instant, leur déploiement passe par une préemption de zones pour la production d'énergie et la fin des usages traditionnels dans ces zones. Le développement de parcs éoliens entraînera une modification écologique profonde des écosystèmes côtiers. Ils pourraient devenir des zones multi-usages hébergeant de nouveaux modes d'aquaculture ou de pêche. Ils pourraient aussi être des réserves, même si la maintenance des parcs peut limiter cet effet pour certaines espèces ou générer des pollutions chimiques (anodes, peintures), sonores, électromagnétiques.

Voilà un panorama qui semble assez sombre. Quelles raisons d'espérer nous reste-t-il ?

Si nous gardons en tête cette idée que tout doit rester « naturel », alors en effet, il y a tout à craindre de l'impact de l'homme sur l'océan. Mais l'environnement ne fonctionne pas comme cela. L'écosystème terrestre de notre pays n'a plus rien à voir avec la forêt gauloise, mais il reste vivant, productif et adapté à l'homme. L'océan du futur (et même du présent) sera différent d'un océan vierge sans l'homme. Mais il détient à grande échelle les solutions naturelles dont nous avons besoin pour préserver des conditions planétaires vivables. Faut-il alors concevoir l'océan comme un espace morcelé d'accès et d'usage réglementé ? Une planification spatiale marine pourrait permettre le développement d'une politique intégrée d'aménagement des usages et des espaces maritimes. Il faudra introduire des changements de pratiques pour favoriser les services écosystémiques fondamentaux dont nous dépendons, et une meilleure connaissance collective de la Nature pour envisager des objectifs sociaux qui intègrent des objectifs écologiques.

La Nature est en constante évolution et l'Homme lui impose aujourd'hui de nouvelles pressions. Nous devons comprendre quelle Nature en ressort. Quels sont ces paysages que nous sommes en train de construire au fond des mers et comment fonctionnent-ils en interaction avec nos activités ? Quels sont les mécanismes que nous favorisons et ceux que nous éteignons au sein des écosystèmes anthropisés ? Nous faisons partie de la Nature, et nous orientons son évolution. Nous avons besoin de certains services écosystémiques, mieux vaut donc les favoriser. Troquons le concept de *développement durable* pour celui de *transition écologique et sociale*…■

Propos recueillis par François Gerlotto.

Comment repenser la mutation mondiale

Patrice Le Roué.

D.R.

Nous ne vivons pas une crise, mais une période de mutation mondiale qui nous oblige à remettre l'économie au service de la collectivité sociale, dans le respect de la biosphère.

La planification écologique est entrée récemment dans le discours politicien, mais Patrice Le Roué rappelle que ce projet avait été formulé dès novembre 1968 lors d'un symposium organisé par l'OCDE en Italie. La Déclaration de Bellagio sur la planification invitait à une réflexion méthodique permettant de remédier aux atteintes sociales et environnementales provoquées par la croissance économique dont le club de Rome, en 1972, dénonça les limites dans un rapport retentissant. La même année, la charte de Stockholm affirme le droit de l'homme à la liberté, à l'égalité et à un bien-être qui suppose un environnement protégé.

En France, les œuvres concordantes de François Perroux et de René Passet ont permis de penser en toute rigueur le statut de l'économie et la perspective du développement, à l'opposé de la dogmatique néolibérale. François Perroux conçoit une économie généralisée, qui vise l'épanouissement de tous les hommes et de chacun d'entre eux. René Passet affirme que l'économie doit avoir le bien-être pour finalité et que la biosphère, indispensable à la perpétuation des activités humaines, ne saurait être soumise à l'hypothétique science économique.

Ces travaux annonçaient, voici cinquante ans, des transformations salvatrices. Ils ont été balayés par la vague néolibérale et nous avons vu s'imposer le concept de développement durable qui place sur un pied d'égalité l'économique, le social et l'environnement. Égalité fictive, puisque le capitalisme financier a creusé les inégalités sociales et dégradé le vivant. L'échec des grandes conférences sur le climat, prises en main par les firmes capitalistes, a souligné les effets dramatiques du retrait des États et de l'ultra-concurrence.

Il faut donc reprendre le mouvement de pensée enfoui dans les souterrains intellectuels depuis quarante ans et montrer l'urgence d'une politique alternative. Patrice Le Roué souligne dans une analyse très complète l'importance de *Laudato si'*. La deuxième encyclique du pape François préconise des mesures concrètes et un contrôle du pouvoir par les citoyens, à tous les échelons, face à un capitalisme obsédé par la rentabilité. C'est dans cette perspective que Patrice Le Roué formule des propositions nourries des récents apports – ceux de Gaël Giraud, de François Gerlotto, de Philippe Murer – à la définition d'une politique de reconstruction écologique selon les termes employés par le premier des trois auteurs cités.

Cette politique doit être concertée, ce qui implique la participation des citoyens à diverses structures de dialogue. Il faudrait aussi se souvenir que la planification française avait permis un large dialogue social entre 1945 et 1990 et relancer le Plan en lui donnant pour mission le passage d'une économie productiviste à une nouvelle économie soumise à l'ardente obligation écologique et orientée vers la justice sociale. Le bien-être suppose tout à la fois que les hommes puissent habiter le monde dans de bonnes conditions et que la société soit gouvernée selon le principe de justice.

Il est bon que de telles études puissent inspirer le dialogue entre les syndicats et l'action syndicale, qui doit elle aussi se renouveler pour être en mesure d'affronter la mutation mondiale. ■

B. LA RICHARDAIS.

► **Patrice Le Roué, *Ré-enchâsser l'économique dans le vivant, Du dialogue social environnemental,* Arguments, Bureau d'études de la CFTC, mars 2022.**

Dans les revues

■ **Capital social**. – Ce n'est pas tous les jours qu'un nouveau magazine indépendant peut se lancer en grand (avec campagne d'affichages, publicités sur les chaînes de télévision d'information en continu (sauf BFM), les radios et dans la presse écrite et un tirage de 45 000 exemplaires diffusés en kiosques et en librairies) sur des thèmes aussi roboratifs. *Capital Social* est un *« mook »* de 84 pages qui entend remettre dans le débat public la question du facteur humain dans l'économie. On le doit à l'initiative et à la combativité jamais démentie d'une figure bien connue du syndicat CFTC : Joseph Thouvenel. Le groupe Bayard (*« La Croix »*) y apporte son professionnalisme éditorial. On n'est sans doute pas loin de l'esprit des Semaines sociales, donc de la doctrine sociale de l'Église, mais avec une liberté entière de penser et de ton qui doit tout aux personnes qui se lancent dans l'aventure. Joseph Thouvenel a en effet réuni autour de lui des amis – parmi lesquels notre ami Jérôme Besnard – qui ont de fortes expériences dans l'économie et/ou le social, et qui ne s'en laissent pas conter par les idéologues, quels qu'ils soient.

Le premier numéro interroge longuement le spécialiste de la gouvernance d'entreprise Pierre-Yves Gomez, auteur d'un récent *Que sais-je ?* sur le capitalisme, à propos de la perte du sens du travail qui rend les gens malheureux et plombe l'économie. P.-Y. Gomez rappelle que *« Dans la réalité de nos vies, nous ne sommes pas uniquement mus par le profit, heureusement, mais aussi par l'amour, l'enthousiasme désintéressé, le don, l'émotion. L'idéologie du capitalisme surestime une de ces dimensions, le profit personnel, et elle prend la partie pour le tout, ce qui est le propre de l'idéologie »*. Et d'évoquer plusieurs scénarios de *« sortie du capitalisme »*.

Le dossier est consacré à la question du travail le dimanche. C'est une charge argumentée, illustrée et tonique contre ce modèle du tout-consommation imposé par les « grandes surfaces ». Des ministres, députés – de droite ou de gauche – préfets… ont encouragé les tendances délinquantes de la grande distribution, au risque de désespérer les banlieues et d'un désastre écologique. Plusieurs centres commerciaux à Paris connaissent une véritable *« bérézina »*. C'est l'occasion d'un regard sur ce qui se passe dans des pays voisins ou plus lointains, pour un constat assez général : *« Après une vague d'hyperconsumérisme qui a vu s'amplifier l'ouverture des commerces le dimanche, le balancier semble repartir dans l'autre sens… »* Le combat reste en tout cas largement à mener chez nous : *« Interpellez votre député ! »*. La chronique *« Agir »* ne manque pas de conseils pratiques pour s'impliquer…

Il y a également des pages culturelles de fort bonne tenue qui rendent la lecture plus qu'agréable : enthousiasmante.

FRÉDÉRIC AIMARD.

► **Revue *Capital Social*, trimestriel, n° 1, juin 2022. « Faut-il travailler le dimanche ? »**

La nation, selon l'universel

La réalité nationale s'impose avec la force de l'évidence à chacune des crises que la France et l'Europe continentale doivent affronter. Pourtant, l'idée de nation, qui devrait se concrétiser dans des projets salutaires, ne cesse d'être mise en procès par des groupes politiques, sociaux et religieux qui expriment dans les médias l'esprit du temps. Surtout, la nation française s'est peu à peu soumise, par le jeu de traités, à un système de normes judiciaires, monétaires et budgétaires qui, sous prétexte de « construction européenne », prive notre pays de sa liberté d'action.

Avec une lucidité exemplaire, Bernard Bourdin et Philippe d'Iribarne présentent les dialectiques négatives qui sont en train de priver de sens notre aventure nationale :

Le nationalisme ethnique a besoin, pour prospérer, de son contraire, le communautarisme islamique – qui reçoit quant à lui le soutien de la gauche racialiste et de démagogues en quête d'électeurs.

Le système technocratique, qui oriente en pleine opacité la Commission européenne et la Banque centrale européenne, s'appuie sur les « gouvernances » étatiques pour aliéner les indépendances nationales.

La Cour de justice de l'Union européenne, pur et parfait vecteur de l'idéologie néolibérale, impose une conception des droits de l'homme qui privilégie l'individu dans l'oubli du citoyen et fait prévaloir les intérêts du Capital sur ceux des salariés.

L'ensemble des dispositifs « européens », dont la technicité masque la cohérence, est en train de nous imposer un retournement politique inouï : alors que la France avait affirmé sa souveraineté contre l'Empire et contre la volonté de puissance pontificale, un nouveau pouvoir spirituel s'est installé dans la nostalgie du Saint-Empire romain-germanique et nous impose ses directives. *« Pendant que les institutions européennes exercent une tutelle sur les nations, le néo-clergé constitué par les juristes protecteurs des Droits de l'homme exerce la tutelle d'un nouveau pouvoir spirituel sur les institutions élues. Le citoyen tend à redevenir sujet d'un ordre sur lequel il n'exerce plus de contrôle. Telles sont les impasses d'un monde postnational ».*

WIKIPÉDIA – PHOTO : ANTOINE SAMUEL ADAM-SALOMON.

Pour Ernest Renan, ce qui constitue une nation, ce n'est ni la langue ni l'appartenance à un groupe ethnique, *« c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses et de vouloir en faire encore dans l'avenir… »*

Un projet positif pour la nation. - C'est à partir de ce constat accablant que Bernard Bourdin et Philippe d'Iribarne nous disent comment un renouvellement de la collectivité nationale peut être envisagé dans la fidélité à sa vocation émancipatrice. Alors que l'idéologie dominante suppose une nation « dépassée » par la « construction européenne » et la mondialisation, tous deux proposent un nouveau mode de dépassement des fausses alternatives dans lesquelles nous sommes enfermés. Il s'agit, dans tous les cas, de tirer les individus et les groupes vers le haut, de transcender les oppositions sans détruire ce qu'elles recèlent de positif, selon les principes énoncés dans notre Bloc de constitutionnalité.

Il est possible de dépasser la dialectique négative qui unit et sépare le communautarisme islamique et le nationalisme ethnique, sans effacer le sentiment religieux des uns et le sentiment national des autres. Enseigner l'histoire de France et l'histoire des religions, faire comprendre la distinction des domaines politique et religieux et l'impératif laïque comme condition de la liberté effective de conscience, faire respecter en toute rigueur la loi de Séparation : telles sont les conditions premières d'une politique d'intégration-assimilation qui suppose l'autorité de l'État et la reconstruction de notre enseignement public.

Il est possible de dépasser la dialectique du marché mondialisé et du repli néo-rural, qui produisent deux formes de relégation, l'une involontaire et massive, l'autre délibérée et individualiste : ce point est peu développé dans le livre de Bernard Bourdin et Philippe d'Iribarne mais il est nécessaire que la République concrétise ses principes par le déploiement des « choses » publiques : entreprises nationales, grands projets de développement écologique qui devront impliquer, par le biais de la planification, la participation des citoyens.

Il est possible de dépasser la dialectique de la clôture nationaliste et de l'aliénation européiste en formant le projet d'une politique de souveraineté susceptible de s'affirmer dans le cadre continental d'une confédération des États européens. Telle que l'envisagent Bernard Bourdin et Philippe d'Iribarne, la Confédération européenne doit procéder des nations et s'appuyer sur elles. À l'inverse du sans frontiérisme et de tous les mythes fusionnels, il faut affirmer que l'Europe se réunira selon des frontières reconnues et des souverainetés respectées.

Il est possible de sortir de la double impasse du nationalisme identitaire et d'un *« universalisme de surplomb ».* L'issue proposée implique une prise en considération de la profonde marque culturelle chrétienne dans l'histoire de la France et de l'Europe - d'ailleurs remarquablement mise en évidence par les travaux antérieurs de Bernard Bourdin (1). Les croyants et les incroyants peuvent s'y référer, s'ils veulent échapper à la religiosité mondialisée qui trouve sa source dans le moralisme américain. Il suffit d'allumer un poste de télévision pour constater que le clergé médiatique cultive et impose une vision binaire du bien et du mal assortie d'une dogmatique du pur et de l'impur dont Greta Thunberg fut, un temps, la grande prêtresse.

Il ne s'agit pas de contrer ce moralisme par une politique catholique que la monarchie française a presque toujours rejetée, mais de retrouver dans le christianisme la spiritualité qui peut répondre du lien politique et social. Bernard Bourdin et Philippe d'Iribarne rappellent que le christianisme est une religion du pardon, qui pourrait permettre la réconciliation des mémoires blessées par les guerres européennes et par les violences de la période coloniale. C'est nous inviter à réfléchir, dans notre société sortie de la religion et travaillée par des religiosités erratiques ou fanatiques, aux nouvelles relations qui pourraient se tisser entre le politique et le religieux, sans que ne soit jamais perdue de vue la distinction des deux domaines. ■

B. LA RICHARDAIS.

(1). Cf. *Le Christianisme et la question du théologico-politique,* éditions du Cerf, 2015.

► **Bernard Bourdin / Philippe d'Iribarne, *La Nation, Une ressource d'avenir,* éditions Artège, mai 2022.**

Un appel à la révolution… juridique

Conseiller d'État honoraire et ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, Jean-Éric Schoettl dénonce la juridictionnalisation de la société et ses dégâts.

L'expression, apparue en 1921 sous la plume de l'éminent juriste Édouard Lambert, n'a jamais cessé d'être reprise, souvent par esprit polémique. Le *« gouvernement des juges »* n'est pourtant plus une dérive crainte mais une réalité solidement établie. Jean-Éric Schoettl tâche d'en convaincre ses lecteurs au prix d'une réflexion scientifique foisonnante. Ce faisant, il s'attaque de front à ce grand tabou des sociétés occidentales : l'affaiblissement du pouvoir politique.

Épiphanie juridictionnelle. – La construction de la démocratie en France est indissociable de celle du parlementarisme. Les députés, élus de la Nation, sont par essence les auteurs de la loi qui est l'expression de la volonté générale et dont les juges doivent se contenter d'être de simples arbitres de l'application. Les gouvernements de la IIIe République n'ont d'ailleurs pas hésité à recourir à l'épuration de la magistrature (1879-1884) pour leur rappeler leur rôle subalterne. Cet *« État légal »* a laissé place après la Seconde Guerre mondiale à l'*« État de droit »* caractérisé par la montée en puissance des cours suprêmes, suivant la tradition anglo-saxonne.

Jean-Éric Schoettl décrit et illustre le pouvoir acquis conjointement par la Cour de cassation, le Conseil d'État et surtout le Conseil constitutionnel en France. Par l'œuvre de ce dernier, *« la loi promulguée n'est plus une valeur sûre »* mais *« un énoncé précaire et révocable »,* objet de la censure récurrente des *« Sages »*, notamment par la voie du contrôle de constitutionnalité *a posteriori,* entré en vigueur en 2010. La loi nationale se trouve, de surcroît, placée sous l'épée de Damoclès des deux juges européens, la CEDH de Strasbourg et la CJUE de Luxembourg. Cette dernière est à l'origine de l'émancipation du droit européen par surinterprétation des traités eux-mêmes.

Le politique a-t-il été l'otage de la prise de pouvoir des magistrats ? Pas tout à fait, admet l'auteur. Il en a plutôt été la victime consentante et enthousiaste, voyant dans l'État de droit un progrès de la démocratie. La société civile elle-même s'est émerveillée d'une telle évolution du système normatif, puisque le juge a rapidement démontré qu'il était enclin à épouser les revendications individualistes (droits catégoriels, droits des minorités). Dans ce cadre, la loi a été abondamment réinterprétée sinon réécrite dans les prétoires, quand ceux-ci n'ont pas simplement

Vouloir renverser l'ordre des choses implique qu'un candidat courageux présente aux électeurs un panel de mesures choc qui susciterait l'horreur du *« camp de la bien-pensance ».*

forcé la main à un Parlement trop prudent ou conservateur. Jean-Éric Schoettl relève que le rôle désormais déterminant des juges dans la production du droit pose problème à bien des égards.

Il apparaît d'abord en contradiction avec la Constitution de 1958, dont l'article 3 pose le principe selon lequel *« aucune section du peuple ni aucun individu »* ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté. Il rappelle que le juge, dépourvu de toute légitimité démocratique, n'est pas un être infaillible. Son devoir de juger en toute impartialité ne le préserve ni du parti pris, ni de l'entre-soi, ni du formatage idéologique, comme l'avait mis en lumière au sein du syndicat de la magistrature la fameuse affaire du *« mur des cons »*. En prenant le pas sur les pouvoirs législatif et exécutif, qu'ils contrecarrent à souhait, les juges sortent de leurs attributions.

Du constat à l'écueil. – L'auteur en est convaincu : guérir notre société malade passerait par une forme de révolution juridique pour redonner les moyens d'agir à ceux qui sont légitimes pour gouverner. Mais vouloir renverser l'ordre des choses implique qu'un candidat courageux présente aux électeurs un *panel* de mesures-choc qui susciterait l'horreur du *« camp de la bien-pensance »*. Qu'on songe par exemple à la sortie du système de la CEDH, à la renégociation en profondeur des traités européens, à la possibilité pour le législateur de passer outre la jurisprudence d'une cour suprême… Tout un programme, *« qu'aucun candidat à l'élection présidentielle n'oserait présenter (et encore moins appliquer), de peur d'être accusé de vouloir instaurer une démocrature plus détestable encore que celle de Victor Orban… »,* et qui ne pourrait, dès lors, être l'aboutissement que d'une *« crise aiguë »*.

Mais il n'est pas nécessaire d'avoir été biberonné à l'État de droit et à ses délices individualistes pour craindre que le remède proposé soit par trop radical. Sans doute par esprit polémique, dans le but louable de secouer bien des cocotiers, à commencer par ceux du monde universitaire et de la magistrature, Jean-Éric Schoettl est tout près de jeter le bébé avec l'eau du bain. Prêter tant de mauvaises intentions aux juges idéologisés mais aucune aux gouvernements relève à son niveau de la candeur coupable. En regrettant par exemple que *« la* doxa *juridique reste persuadée que l'état d'urgence est plus dangereux pour nos libertés que les terroristes et les virus »,* il balaie d'un revers de manche la problématique de la restriction supposée temporaire mais finalement pérenne des droits et libertés à l'ère des catastrophes sanitaires, climatiques ou terroristes.

De même, il est difficile de suivre l'auteur dans son dénigrement des procédures engagées contre les responsables politiques. Les exemples développés pour mettre en exergue l'instrumentalisation d'affaires politico-médiatiques par la justice sont troublants pour certaines (Fillon, Tapie…), bien moins pour d'autres (Benalla…). Mais l'acharnement judiciaire que peut alimenter un juge entêté n'a jamais eu pour effet, contrairement à ce qu'assure Jean-Éric Schoettl, d'empêcher les décideurs de décider et les élus de faire carrière.

Défenseur du principe démocratique, il néglige pourtant les attentes d'exemplarité de la classe politique alors que la crise de confiance citoyenne atteint des degrés préoccupants. Le rejet du modèle de transparence à la scandinave s'entend, pas le refus de considérer que la corruption existe en haut-lieu et heurte à juste raison les administrés-électeurs. La tolérance de l'auteur pour les excès de nos dirigeants contraste d'ailleurs singulièrement avec son intransigeance envers les petite et moyenne délinquances, bénéficiaires à ses yeux du laxisme des juges. En prenant le parti du politique contre celui du juge, le risque est peut-être de laisser de côté celui du peuple. ■

CASIMIR MAZET.

▶ **Jean-Éric Schoettl, *La Démocratie au péril des prétoires. De l'état de droit au gouvernement des juges,* Gallimard, coll. « Le Débat », mars 2022.**

Anne de France, le pouvoir au féminin

L'ouvrage d'Aubrée David-Chapy sort la fille de Louis XI d'un relatif oubli.

« *Pourtant considérée par ses contemporains comme l'une de femmes les plus puissantes de son temps, Anne de France demeure trop peu connue au regard de ce que furent son pouvoir et son influence en France au tournant du XV^e et du XVI^e siècle.* » Ainsi s'exprime Aubrée David-Chapy dès l'introduction du livre qu'elle consacre à la princesse. Fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, Anne de France, née en 1461, est la sœur de Charles VIII. Le 3 novembre 1473, elle épouse Pierre de Beaujeu, frère cadet du duc Jean II de Bourbon. Anne sera bien plus que l'épouse de Pierre de Beaujeu. En 1488, Anne et Pierre de Bourbon héritent d'un duché à l'apogée de sa puissance constitué non seulement du Bourbonnais, mais encore de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, de la Marche…

Anne de France (1461-1522). Triptyque de Jean Hey, détail (vers. 1500)

D.R.

À la mort de Louis XI, le dauphin Charles VIII n'a que douze ans. Les États généraux convoqués à Tours en 1484 décident qu'aucune régence ne sera instituée, ce qui revient à évincer le duc d'Orléans. Ils règlent la question de la tutelle de Charles VIII mineur et la confient aux Beaujeu. En plus de Charles, de nombreuses petites princesses seront confiées à la garde de la Dame de Beaujeu. Anne joue un rôle de gouvernante et de quasi-régente du royaume. Par sa capacité à inventer le pouvoir au féminin, par sa participation au gouvernement du royaume et par sa position de pilier de la monarchie, Anne de France « *marque son époque comme nulle autre, s'imposant en modèle pour les nombreuses femmes qui exercèrent le pouvoir en France et en Europe à la Renaissance* ». L'auteure ajoute : « *Sa régence formelle est, par essence, fondée sur de multiples appuis… Anne utilise la force des clientèles et des alliances pour combler le déficit de légitimité d'une régence qui ne dit pas son nom* » mais qui la place au cœur de l'État. La « *guerre folle* » oppose le duc d'Orléans (futur Louis XII) et les princes coalisés soutenus par le duc de Bretagne à Anne de France. Dans cette guerre, le couple Beaujeu n'a de cesse de se présenter en défenseur de la royauté. Le traité du Verger, signé le 19 août 1488 à Sablé-sur-Sarthe, met fin au conflit.

La Dame de Beaujeu s'efforce de suivre les conseils prodigués par Christine de Pisan dans *Le Livre des trois vertus.* Elle s'efforce de se rendre populaire pour consolider son pouvoir, sort du cadre de la cour pour établir une collaboration avec les clercs, les membres de l'université, du Conseil ou du Parlement. Anne inaugure avec tact un mode de gouvernement qui prend corps au jour le jour. « *Elle pose les jalons d'un pouvoir au féminin légitime pour celles qui lui succèdent comme régentes, de Louise de Savoie à Marie-Thérèse d'Autriche, entre le début du XVI^e et la fin du XVII^e siècle.* » Conceptrice de la politique diplomatique du royaume, la princesse a pour visée l'annihilation de la menace impériale. Sa politique extérieure se construit en réaction au danger incarné par Maximilien d'Autriche. Anne de France a activement participé à la réalisation de deux mariages royaux, conçus comme des mariages de paix : celui de Charles VIII avec Marguerite d'Autriche, puis avec Anne de Bretagne. Elle organise au moins une vingtaine d'unions matrimoniales et tente de faire coïncider les intérêts des maisons de France et de Bourbon.

Duchesse de Bourbon depuis plus de trente ans, Anne de France n'avait pu que constater, impuissante, cette montée en force de l'État royal qu'elle avait contribué à édifier. La décennie 1520 fut pour elle celle de toutes les désillusions. Le 28 avril 1521, sa fille Suzanne de Bourbon rendait l'âme. Louise de Savoie, soutenue par le roi François I^er son fils, fit valoir les droits de la couronne sur l'héritage des Bourbons. Anne de France s'est éteinte le 14 novembre 1522 à Chantelle. ■

ALAIN SOLARI.

▶ **Aubrée David-Chapy, *Anne de France. Gouverner au féminin à la Renaissance,* Passés/Composés, mai 2022.**

France libre

■ **La gloire de Bir Hakeim.** - Il y a quatre-vingts ans, par sa résistance acharnée à l'Afrika Korps, la Première brigade française libre permit la victoire d'El Alamein et signifia au monde que la France était toujours vivante. En arrivant à Bir Hakeim, les Français libres trouvèrent un fortin ottoman et trois citernes de l'époque romaine. C'est sur ces modestes traces d'empires disparus qu'ils écrivirent l'une des plus belles pages de notre histoire militaire et, du même élan, de l'histoire de France.

En février 1942, la Première Brigade française libre avait reçu pour mission de tenir cette modeste position, située à l'extrémité sud de la ligne de défense britannique qui partait de Gazala sur la côte libyenne. En mai, face à la VIII^e armée britannique, Rommel tente un contournement par le sud et Bir Hakeim devient un point clé. Les forces allemandes et italiennes sont très supérieures en nombre à celles des Français qui résistent à un contre dix et qui parviennent à briser l'encerclement puis à rejoindre les lignes britanniques, après avoir tenu leur position pendant seize jours alors qu'on leur demandait une courte action de retardement.

Le général Koenig explique comment Bir Hakeim parvint à résister aux très violentes attaques terrestres et aériennes. Entre février et mai, les Français libres avaient méthodiquement fortifié leur position, qu'ils avaient entourée de champs de mines. Ils surent ensuite s'aguerrir en menant contre l'ennemi de constantes actions de harcèlement qui firent monter au plus haut le moral de la brigade.

Pierre Koenig, qui n'aimait pas être désigné comme « *le vainqueur de Bir Hakeim* », assure que la gloire de la bataille est portée par les 3 700 soldats d'une troupe venue de toutes les terres de l'Empire où se mêlaient les jeunes évadés de la métropole occupée, des officiers de carrière, la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère… Leur unité tenait à leur commune ferveur.

L'esprit de victoire assura deux victoires effectives. En retardant l'Afrika Korps, les Français libres permirent à la VIII^e Armée de Montgomery de se ressaisir et de vaincre à El Alamein. Grâce à eux, Bir Hakeim devint le symbole de la France toujours vivante et combattante.

BERTRAND RENOUVIN.

▶ **Pierre Koenig, *Bir Hakeim,* présenté par François Broche, Éditions Nouveau monde, juin 2022.**

Lire ou relire : François Broche, *La Cathédrale des sables, Bir Hakeim (26 mai-11 juin 1942),* éditions Belin, mars 2019. Cf. *Royaliste*, n° 1177 du 18 novembre 2019.

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (40)

Henri d'Astier de la Vigerie (I)

La Résistance a surtout retenu le nom du plus jeune : Emmanuel. Pourtant, ce sont les trois frères d'Astier que le général de Gaulle a faits Compagnons de la Libération : Emmanuel le 24 mars 1943, Henri le 30 octobre 1943 et François le 8 novembre 1944.

Henri (1897-1952) avant la Grande Guerre, au lycée Condorcet, suit les Camelots du roi. Bachelier, il prépare Polytechnique. La Première Guerre venue, élève officier, il devance l'appel et s'engage, à 17 ans, au 1er Régiment d'infanterie coloniale. Il sert dans les Crapouillots. Blessé trois fois (12 janvier, 30 juin, 23 novembre 1916), il termine la guerre comme lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 14/18 avec trois citations.

Pendant l'entre-deux-guerres, il part deux ans aux États-Unis comme attaché commercial à la Mission française. Revenu à Paris, il fait du journalisme et siège dans plusieurs conseils d'administration. Malgré certaines dénégations d'après 45, Henri côtoie toujours l'Action française. En 1926, comme toute sa famille, il est plus que troublé par la mise à l'index des livres de Charles Maurras. Mais, il ne quitte le mouvement qu'en 1930, au moment de la fronde de la fédération parisienne, derrière Bernard de Vesins et François de la Motte. Puis, chaque jeudi, au domicile du docteur Henri Martin, d'Astier rejoint un petit cénacle qui se veut au service de la Maison de France. Il y croise Gabriel Jeantet, Hélion de Charette, Émile Girard, Jean Basdevant (futur diplomate) François de Gouriez, etc. Nombre de ces dissidents rejoindront le secrétariat du Prince, d'autres disparaîtront dans la nébuleuse des Ligues d'avant-guerre.

En 1939, Henri est mobilisé et, comme tous les Français, il attend l'ennemi. Comme beaucoup de Français, il se bat en mai-juin 1940. Comme peu de Français, après le 17 juin, il poursuit le combat. Comme très peu de Français il repart en mission d'espionnage.

À Pamiers (Ariège), il est repéré par le capitaine Justin Fatigue (chef du 3e bureau de Foix) qui réorganise un service d'espionnage. De passage au château familial (à Rancay, dans l'Indre), il s'empare de l'étui à cigarettes de son frère, le général, qui l'a reçu d'Herman Goering comme marque d'estime entre aviateurs. Avec ce sésame, il arpente la Normandie et rassemble de nombreuses informations sur l'état de l'aviation allemande.

De passage à Paris, il rencontre le Belge Georges Piron qui monte une filière d'évasion pour ses compatriotes. Piron le met en relation avec Alain Griotteray, qui a manifesté le 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées. D'Astier l'encourage et organise, avec lui, un réseau de renseignement. Ce sera le réseau Orion qui officie pendant toute la guerre. On va y retrouver nombre de jeunes, plus ou moins royalistes, comme Jean-Baptiste Biaggi, Yves de Kermoal, Paul Labbé-Reclus, etc. De son côté, Astier poursuit son espionnage dans le Boulonnais. Il y est arrêté par la *Geheime Feldpolizei*, mais parvient à s'échapper.

DR ARCHIVES FAMILIALES

Henri d'Astier de La Vigerie (1897-1952).

> **« Ils venaient des quatre coins du monde, des royalistes, des israélites, de la grande bourgeoisie, des demi-soldes de l'armée... Sans eux, ni d'Astier de La Vigerie avec le comte de Paris, ni le docteur Aboulker, avec ses bandes de Bab El Oued, n'aurait pu réussir ».** **Général Henri Giraud**

L'Armée décide de le muter en Algérie. Il atterrit à Alger le 25 janvier 1941 et rejoint la Sécurité militaire d'Oran. En mars, il rencontre Roger Carcassonne (1). Ce dernier, avec son frère et le capitaine Louis Jobelot, rassemble déjà quelques amis gaullistes. Le 10 avril, le lieutenant Pierre-Marie Cordier (2), un prêtre jésuite du nord de la France, arrive lui aussi à Oran. Astier et Cordier s'entendent parfaitement sur la religion, le royalisme et la résistance. Le prêtre devient son confesseur, son ami et complice : *« Je travaille, dès l'origine de la Résistance, avec Henri d'Astier. C'est un homme qui avait un chic extraordinaire, très attirant, plein de charme, grand, un regard direct, jamais fuyant, rarement ombrageux, toujours gai, toujours plein d'optimisme ».*

En août 1941, Roger Carcassonne part pour Alger prendre des nouvelles de son cousin, José Aboulker, étudiant en médecine, qui a développé un fort noyau de résistants dans la communauté juive d'Alger. En effet, depuis le 7 octobre 1940, le décret Crémieux (3) a été aboli suivant les consignes données par Pétain à Weygand : *« La question juive en Afrique du Nord est à régler ; il est essentiel de mettre fin à une activité politique nuisible »* (4). Beaucoup de Français israélites (même en Algérie) subissent de plein fouet la politique antisémite de Vichy. Début 1942, José Aboulker est présenté à Henri d'Astier. *« Pourquoi je me suis très bien entendu avec lui, moi juif de 22 ans, antifasciste ? Mais c'est parce que nous avions en commun quelque chose que les générations d'aujourd'hui ne connaissent plus, et qui s'appelait le patriotisme… »*

À l'automne 1941, Henri rencontre, à Alger, le colonel Alphonse Van Heck, Lemaigre Dubreuil, Jean Rigault, Jacques Tarbé de Saint-Hardouin ; ils sont en contact avec Robert Murphy, le représentant de Roosevelt en Algérie. Petit à petit se constitue ce que l'on nomme le Groupe des Cinq qui va devenir l'âme du putsch du 8 novembre 1942. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : François et Emmanuel d'Astier de la Vigerie.)

---

(1). Roger Carcassonne (1911-1991) sert comme sous-lieutenant en Tunisie. Il fait afficher le texte de l'Appel du 18 Juin. Muté à Oran, il rencontre d'Astier et Cordier et participe au complot du 8 novembre. En 1943 il rejoint la Grande-Bretagne, où il est affecté à l'état-major des Forces françaises libres. Le Général le fait Compagnon de la Libération le 5 novembre 1945.

(2). Pierre-Marie Cordier n'a rien à voir avec Daniel Cordier, le secrétaire de Jean Moulin.

(3). Du nom d'Adolphe Crémieux, le décret n°136 du 24 octobre 1870 attribue d'office la citoyenneté française aux *« Israélites indigènes »* d'Algérie. Il est complété par le décret n°137 portant *« sur la naturalisation des indigènes musulmans et des étrangers résidant en Algérie »*. Pour eux, la qualité de citoyen français n'est pas automatique mais peut être obtenue (à l'âge de vingt et un ans) sur leur demande... Bien peu la demanderont...

(4). Service historique de l'armée de terre (S.H.A.T.), 1 P 89, instruction du chef de l'État au général Weygand du 5 octobre 1940.

Brèves royales

■ **5 juin – Londres**. - Clôture des festivités du jubilé de platine de la reine Élisabeth II, immense succès populaire. La reine avait su présenter une famille réunissant sur le balcon du palais de Buckingham quatre générations royales. Si elle devait être la *« dernière reine »,* c'est que l'ordre de succession met actuellement trois hommes en ligne, Charles, William et George, susceptibles d'occuper le trône jusqu'au siècle prochain. En revanche, qu'elle soit la *« dernière reine chrétienne »* comme l'écrit un excellent hors-série de l'hebdomadaire catholique *La Vie,* dernière chef de l'Église d'Angleterre, dernière à être *« sacrée »,* voire dernière chef du Commonwealth, les Anglais, qui s'estiment les véritables propriétaires de la Couronne, ne semblent pas trop s'en inquiéter.

■ **7 juin- Ravensbourg**. - Avènement du grand-duc héréditaire Wilhelm, 27 ans, à la tête de la maison royale de Wurtemberg après le décès de son grand-père Carl, 85 ans (son père Frédéric était prématurément décédé, à l'âge de 57 ans, en 2018). Le grand-duc Carl était deux fois l'oncle du prince Jean, Comte de Paris, comme frère de sa mère Marie-Thérèse de Wurtemberg, duchesse de Montpensier, et époux de sa tante, Diane d'Orléans, sœur de son père Henri, défunt Comte de Paris.

■ **7-13** juin **– Kinshasa**. – Voyage officiel de six jours en République démocratique du Congo (RDC) du roi des Belges, Philippe, accompagné de la reine Mathilde et du Premier ministre Alexander De Croo. C'est la première visite royale belge dans l'ex-colonie depuis celle de son père, le roi Albert II, en 2010 pour le cinquantenaire de l'indépendance.

Le 8 juin devant le Parlement à Kinshasa, le 10 juin à l'Université de Lubumbashi (Katanga), le roi a prononcé des discours qualifiés d'historiques. Il a non seulement réitéré ses *« plus profonds regrets »* pour les souffrances endurées par le peuple congolais durant la colonisation, mais il a condamné le régime colonial en soi, *« régime injustifiable marqué par le paternalisme, les discriminations, le racisme ».* Le roi s'est engagé en faveur du respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Congo.

MARIE-JO YORK.

La Nouvelle Action royaliste

Notre souscription 2022
Petite inquiétude

Alors que notre souscription annuelle a été ouverte mi-mai, la première liste que nous publions couvre déjà près de 30 % de nos besoins. C'est un bon début mais le résultat est un peu moins net que l'an dernier et le flux des contributions a eu tendance à s'essouffler dans les deux dernières semaines.

Ce ralentissement suscite chez nous un peu d'inquiétude, d'autant que les mois d'été sont ceux où notre trésorerie est la plus sensible (moindres recettes, même niveau de charges fixes). Aussi, souscrivez dès maintenant ou si possible avant la période des congés annuels. pour nous permettre de travailler, en toute sérénité sur les nouveaux projets que nous préparons activement.

Le budget nécessaire pour poursuivre notre développement et préparer de nouvelles étapes pour les années à venir s'élève à 12 000 euros.

Pour souscrire, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription » et de l'adresser à notre siège parisien. Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation.:

1re liste de souscripteurs

Pascal Arvis : 25 – Jean-Pierre Begin : 100 – Pierre-Yves Bouquet : 325 – Philippe Cailleux : 70 – Serge Cattet : 20 – Philippe Charpentier de Beauvillé : 100 – Jean Dauvergne : 30 – Olivier et Blandine Dejouy : 50 – Philippe Dillmann : 60 – Jean Dumas : 30 – Albert Forget : 20 – François Gerlotto : 100 – Maryse Houzet : 20 – Henri Houzet : 60 – Jean-Louis Legoux : 40 – Alain Mercier : 600 – Andrea Nery-Routa : 20 – Jean-François Pasquier : 20 – Alain Perdrix : 50 – Jean-Christian Petitfils : 100 – Philippe Prebet : 250 – Daniel Rietsch : 100 - Jacques Roué-Daëron : 120 – Alexandre Routzovitch : 50 – Hervé Rumin : 50 – Jean- Louis Serre : 50 – Marcel Veyrenc : 200 – Vincent Wilhelem : 20 – Marielle Zographos : 50 – Anonyme Paris : 100 – Anonyme Paris : 100 – Anonyme Rouen : 10 – Anonyme Yvelines : 380.

Total de cette première liste : 3 320 €

Communiqué

Communiqué de la NAR du 21 juin 2022.

■ **Pour la souveraineté monétaire**.- Emmanuel Macron a inscrit « l'indépendance » dans ses objectifs. Il fait semblant d'oublier que, selon la Constitution, l'indépendance nationale est une obligation impérieuse pour le président de la République. Et il fait semblant d'oublier que ses prédécesseurs ont consenti des abandons de souveraineté dans le domaine du commerce extérieur, de la politique industrielle, de la monnaie, du budget… Ces abandons ont eu des conséquences désastreuses pour la nation française. Les classes moyennes et populaires vont à nouveau subir les effets de décisions prises à l'extérieur de notre pays.

Confrontée à une vague inflationniste qu'elle n'avait pas prévue, la Banque centrale européenne a décidé de relever ses taux d'intérêt. Cet organe, qui n'est inscrit dans aucune procédure de contrôle démocratique, ne prend pas ses décisions au vu des intérêts, d'ailleurs divergents, des pays de la zone euro. Elle réagit aux mesures prises par la Réserve fédérale américaine et aux poussées spéculatives, avec pour premier objectif de préserver les intérêts des détenteurs de capitaux. En relevant ses taux d'intérêt, elle prend le risque de ralentir l'activité économique et d'augmenter le chômage sans briser une inflation largement provoquée par la hausse du prix des matières premières.

La Nouvelle Action royaliste appelle les partis d'opposition à dénoncer la soumission de la France à la Banque centrale européenne et à militer pour le retour à une politique de souveraineté qui doit viser en priorité la monnaie. .

Mercredis de la NAR

Nos conférences sont à nouveau ouvertes au public. Elles débutent à 20h précises à notre siège parisien, 36-38 rue Sibuet, Paris 12e (métro Picpus ou Bel-Air).

Mercredi 22 juin
Frédéric Farah, économiste,
La question de la dette publique

Mercredi 29 juin
Autour de René Girard

Pour suivre ces conférences à distance, il suffit d'adresser un mail à : lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr. Vous recevrez chaque semaine une invitation par voie électronique avec un lien de connexion.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR
RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017
Imprimé par Atenor
Siret 398 678 219 00021
Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ❑ TROIS MOIS (20 €) ❑ SIX MOIS (30 €) ❑ UN AN (50 €) ❑ UN AN SOUTIEN (120 €)
VERSION PDF ❑ UN AN (40 €) ❑ UN AN SOUTIEN (50 €)

❑ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**
Nom/prénom : .....
Adresse : .....
Code postal/Ville/Pays : .....
Tél. portable : ..... Courriel : .....

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boite 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste.* Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Éditorial

D.R.

Par Bertrand Renouvin

Renaissance du Parlement

L'étrange période que nous avons vécue depuis le résultat de l'élection présidentielle s'est terminée en ce dimanche 19 juin, à 20 heures. La tactique élyséenne consistait à faire une campagne minimaliste assortie dans les derniers jours d'une imagerie de grand voyageur international. Ce fut un ratage complet.

Le projet de Conseil national de la refondation (CNR) a été pris pour ce qu'il était : une humiliation pour le Parlement, une insulte à la mémoire du Conseil national de la Résistance. Le voyage à Kiev n'a pas suscité l'admiration, malgré les efforts médiatiques déployés. Beaucoup se sont souvenus, en revanche, des annonces présidentielles sur la réforme des retraites et des infimes compensations à la hausse des prix offertes ou annoncées par la « gouvernance » macronienne. Quant à celle-ci, que de temps perdu, en raison des refus signifiés par plusieurs femmes pressenties pour Matignon. L'inexistence d'Élisabeth Borne tient à son statut de Premier ministre par défaut.

La sanction du 19 juin porte sur ces erreurs, ces fautes et cette longue hésitation, mais surtout sur le bilan du précédent quinquennat, véritable cause de l'ampleur du vote protestataire de droite et de gauche. Élu par rejet de Marine Le Pen en avril, Emmanuel Macron subit au soir du second tour des élections législatives une redoutable défaite, qui emporte deux de ses lieutenants. Dans le total mépris de sa fonction arbitrale, il voulait être tout à la fois le chef de gouvernement et le chef de parti qu'il fut pendant son premier quinquennat. Privé de la majorité absolue, son parti va devoir composer avec d'autres factions oligarchiques. Et le gouvernement qu'il va devoir réorganiser sera obligé de naviguer entre divers écueils, dans un contexte national et international tendu, sans pouvoir toujours compter sur l'appui des groupes qui composent la majorité présidentielle.

Défaite du bloc élitaire. La défaite d'Emmanuel Macron est une bonne nouvelle pour les institutions de la V^e^ République. La forte présence de plusieurs groupes d'opposition, à droite et à gauche, va entraîner la renaissance du Parlement, d'autant plus nette que la dialectique propre à l'Assemblée nationale va se développer dans une relation nouvelle avec le Sénat, où l'opposition au président de la République est majoritaire. Au Palais-Bourbon, l'issue des débats sera d'autant moins prévisible que le parti présidentiel n'est pas homogène puisque la coalition Ensemble comprend deux groupes – le Modem autour de François Bayrou et Horizons lancé par Édouard Philippe – qui seront fortement tentés par le soutien conditionnel, autrement dit par le chantage.

L'aile gauche de l'Assemblée est encore plus composite. Jean-Luc Mélenchon a perdu son pari halluciné de la victoire indiscutable d'un cartel électoral qui est tout le contraire d'un bloc politique : unis pour la conquête des sièges et l'obtention des financements alloués aux partis, les Verts, les socialistes, les communistes et l'équipe de la France insoumise ont plus de motifs de division que d'alliance – et le chef de la manœuvre n'a pas daigné se présenter aux législatives.

Le Rassemblement national est au contraire un parti uni autour d'une présidente qui a réussi une belle réélection ; il devrait agir de manière d'autant plus disciplinée qu'il est en phase d'expansion. Avec un mode de scrutin défavorable, sans bénéficier d'alliances, le parti de Marine Le Pen a obtenu des résultats improbables – notamment parce que de nombreux électeurs de gauche ont préféré le candidat du Rassemblement national à celui soutenu par Emmanuel Macron. Au-delà des choix tactiques, le succès est stratégique. Alors qu'Éric Zemmour tentait d'entraîner les Français vers l'affrontement ethnique, Marine Le Pen se portait sur le terrain du pouvoir d'achat. Son groupe parlementaire est loin d'être l'exact reflet des suffrages obtenus à la présidentielle, mais sa forte existence compense quelque peu l'injustice du mode de scrutin.

Il n'est pas possible de voir dans les résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives l'expression d'un affrontement entre le bloc élitaire et un bloc populaire qui est nettement divisé entre une droite disposant d'un large soutien populaire et une gauche portée par une fraction des classes moyennes. Mais la bataille politique est aujourd'hui inscrite dans une lutte de classes qui va se durcir dans les prochains mois et qui pourrait mobiliser, hors du champ parlementaire, les Français de métropole et des collectivités d'outre-mer qui se sont massivement abstenus.

Au soir du 19 juin, les commentaires médiatiques proliféraient dans l'ignorance volontaire des conséquences de la guerre russo-ukrainienne et des secousses monétaires et financières qui ébranlent plusieurs économies européennes. Après avoir subi les effets désastreux de l'austérité et la déflation salariale que provoque l'euro, les classes moyennes et populaires vont subir en même temps les conséquences de l'inflation et des mesures de lutte contre l'inflation puisque celles-ci sont avant tout destinées à protéger la sphère financière. Toutes les forces politiques en seront durement affectées. ■

Sommaire

Page 2 – La guerre en Ukraine et nos armées. – Sur le mur de Jean Chouan.
Page 3 – Macron, nihiliste tranquille. – L'écho du net.
Page 4 – De l'utilité de la planification. – La quinzaine sociale.
Page 5 – L'argent et le football français.
Page 6 – Jeu de go dans l'Indo-Pacifique. – Voix étrangères. – Les faits majeurs.
Page 7 – Sud-Est européen.
Pages 8-9 – Entretien avec Pierre Petitgas : l'océan à l'heure de l'anthropocène.
Page 10 – Penser la mutation mondiale. – Dans les revues.
Page 11 – La nation, selon l'universel.
Page 12 – Un appel à la révolution… juridique.
Page 13 – Anne de France. – Bir Hakeim.
Page 14 – Royalistes contre nazis : Henri d'Astier de La Vigerie.
Page 15 – Le mouvement royaliste.
Page 16 – Éditorial : Renaissance du Parlement.